



Mairie de Vieille - Toulouse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2008-05 du jeudi 16 octobre 2008 à 20h30

Le jeudi 16 octobre deux mille huit à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, légalement convoqué, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées le 9 octobre 2008, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu du conseil municipal a été affiché à la porte de la mairie le 17 octobre 2008.

Etaient présents :

Claude	MAGNES			Béatrice	PACSZUSZYNSKI
Christophe	CANTENOT	Eliane	LOUBET	Catherine	PALMATO
Sylvie	CAVALLIER	Myriam	NONNET-DELAIRE	Alain	PEREIRA
Didier	DHERS	André	MANGIN	Maxime	ROTENBERG
Jean-Claude	GIUSEPPIN	Blandine	MONTANARI	Michèle	VAUTIER

Absent excusé : André MANGIN pouvoir donné à Claude MAGNES
Brigitte LIMOUZIN pouvoir donné à Maxime ROTENBERG

Secrétaire de séance : Didier DHERS

2008-05-01 Décision modificative n° 2 concernant le budget général et attribution d'une subvention à l'association SINATIS

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des modifications à la section d'investissement et à la section de fonctionnement du budget général 2008,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide les modifications budgétaires suivantes au budget général de la commune 2008, section investissement et fonctionnement :

10223/10	TLE	I R	-2 128.00 E	-2 128.00 E
1323/13	Départements	I R 147	2 128.00 E	2 128.00 E
2121/21	Plantations d'arbres	I D 134	-3 000.00 E	-3 000.00 E
2152/21	Installations de voirie	I D	-3 000.00 E	-3 000.00 E
2158/21	Autres matériels outillage	I D	-2 713.06 E	-2 713.06 E
2181/21	Installations générales	I D	2 352.03 E	2 352.03 E
2181/21	Installations générales	I D 147	6 361.03 E	6 361.03 E
6042/011	Achat presta° service	F D	-2 000.00 E	-2 000.00 E
60632/011	F. de petit équipement	F D	500.00 E	500.00 E
60633/011	F. de voirie	F D	-200.00 E	-200.00 E
6064/011	Fournitures administ	F D	131.74 E	131.74 E
611/011	Contrats prest services	F D	-3 000.00 E	-3 000.00 E
61523/011	Entretien de voies reseaux	F D	1 200.00 E	1 200.00 E
6232/011	Fêtes et cérémonies	F D	-1 000.00 E	-1 000.00 E
6237/011	Publications	F D	370.72 E	370.72 E
6261/011	Frais d'affranchissement	F D	-500.00 E	-500.00 E
63512/011	Taxes foncières	F D	5.00 E	5.00 E
6451/012	Cotisations à l'URSSAF	F D	700.00 E	700.00 E
6455/012	Cotisations Ass. Personn	F D	-2 000.00 E	-2 000.00 E
65541/65	Contribution SIVOM	F D	1.00 E	1.00 E

655461/65	Contributions S.I.C.C.A.	F D	3 961.00 E	3 961.00 E
6558/65	Autres dép obligatoires	F D	-669.46 E	-669.46 E
657492/65	SINATIS	F D	2 500.00 E	2 500.00 E
Dépenses	0.00 E		0.00 E	
Recettes	0.00 E		0.00 E	

Attribue une subvention de 2 500 euros à l'association SINATIS (52 Grande rue Saint-Michel à Toulouse) organisatrice des journées du patrimoine à Vieille-Toulouse des 20 et 21 septembre 2008.

Dit que la présente délibération sera transmise au trésorier principal de la commune.

2008-05-02 Désignation d'un délégué à l'association « ConfluenceS Ariège-Garonne »

Le Conseil,

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 9 mars 2008,

Considérant qu'il convient de déléguer un membre du conseil municipal à l'association « ConfluenceS Ariège-Garonne » à laquelle la commune adhère depuis sa création.

Vu la candidature d'André MANGIN, adjoint au Maire.

APRES AVOIR PROCEDE AU VOTE

A l'unanimité

Monsieur André MANGIN, adjoint au Maire, est élu délégué du conseil municipal de Vieille-Toulouse au sein de l'association « ConfluenceS Ariège-Garonne »

2008-05-03 Fixation du taux retenu par le conseil municipal pour la redevance d'occupation du domaine public par les installations de distribution du gaz (2008)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire précisant que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007 et avoir pris connaissance du décret n°2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par application du taux de 100 % par rapport au plafond de 0,035 €/mètre de canalisation de distribution prévu au décret visé ci-dessus et sur la base des éléments de calcul suivants :

Montant de la redevance PR = (taux x L) + 100€ x 1.0207

où L représente la longueur des canalisations de distribution de gaz implantées sur le domaine public communal, soit L = 8 427 mètres (surface total sur la commune de 9 332 m – 905 m surface sur le domaine départemental source CG 31).

Décide que ce montant soit revalorisé chaque année :

- par une modification du taux appliqué par rapport au plafond prévu au décret visé ci-dessus,
- sur la base de la longueur actualisée du réseau de distribution de gaz implantée sur le domaine public communale,
- par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Charge le Maire de faire procéder au recouvrement des sommes dues par Gaz Réseau Distribution France (évaluées à 403.12 euros pour 2008)

2008-05-04 Demande de subvention auprès du conseil général de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux de rénovation de la maison des associations

Le conseil,

Vu l'état général de la maison des associations construite en 1986.

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité et le meilleur accueil des utilisateurs de cette salle polyvalente,

Vu l'état de la toiture, qui présente de nombreuses fuites, du sol dégradé, des tentures murales et des boiseries défraîchies.

Vu l'estimation des travaux nécessaires à sa remise en état,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Inscrit un montant de 60 000 euros H.T soit 71 760 euros TTC au budget général (BP 2009) de la commune pour faire procéder aux travaux de rénovation nécessaires,

Sollicite une aide auprès du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Direction des interventions Départementales,

Charge le Maire de faire procéder dans les meilleurs délais à une consultation des entreprises dans le cadre d'une mise en concurrence conformément au code des Marchés Publics.

S'engage à inscrire annuellement au budget les sommes nécessaires pour le bon entretien des équipements subventionnés.

2008-05-05 Demande de dotation globale d'équipement auprès de la préfecture de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux de remise en état de la cour de l'école ainsi que des installations sportives mises à la disposition de l'école

Le conseil,

Vu les dégradations survenues sur la cour de l'école et son aire de jeux, le terrain multi sports jouxtant le groupe scolaire et le mini terrain de foot situé à proximité de la maison des associations.

Considérant qu'il convient d'apporter une amélioration sensible de la qualité de ces équipements, en priorité, pour la sécurité des usagers.

Vu les différents devis pour un total de 45 116 € HT (hors honoraires et imprévus) et le dossier ci-annexé,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Inscrit un montant de 45 116 € H.T soit 53 958.73 € TTC au budget général (BP 2009) de la commune, section investissement, pour faire procéder aux nécessaires travaux de réfection,

Sollicite une aide auprès du Préfet de la Haute-Garonne dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement programme 2008.

S'engage à inscrire annuellement au budget les sommes nécessaires pour le bon entretien des équipements subventionnés.

2008-05-06 SDEHG (Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne) Remplacement des appareillages d'éclairage de la place du Village (réf 4 BO 1010)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux de remplacement des appareils d'éclairage public de la place de l'Eglise comprenant :

La dépose des appareils d'éclairage public de type bulle aux n°126, 128, 130, 132, 134, 136, le remplacement de la bulle au n°125 par une bulle récupérée et la pose de borniers de protection classe 2 aux appareils et réfection du câblage à l'intérieur du mât en 3G2,5mm² n°125, 127, 129, 131, 133 et 135.

Le coût total du projet est estimé à 1 117 €.

Le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et sollicitera du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 323 €.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet.

Décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG.

S'engage à imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de 2009 et, après réalisation des travaux, à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 323 € .

2008-05-07 Délibération de principe du conseil municipal sollicitant les fournisseurs d'accès à internet, autres que France -Telecom, afin qu'ils procèdent à l'installation d'équipements nécessaires au dégroupage total des lignes.

Le Conseil,

Considérant qu'il souhaite mettre à disposition des habitants de la commune un accès internet à haut débit avec dégroupage des lignes pour disposer d'une offre de services plus riche.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Sollicite les fournisseurs d'accès à internet, alternatifs à l'opérateur historique, et notamment les opérateurs Free et Neuf Telecom, afin qu'ils dotent les installations téléphoniques desservant la commune et notamment le répartiteur PCH31, situé sur la partie sud du territoire de Pechbusque, des équipements nécessaires au dégroupage total des lignes et à l'accès au haut débit. Ce répartiteur, dessert également les habitants des communes de Mervilla, Pechbusque et Vigoulet-Auzil. Sa mise à niveau permettrait aux habitants, des communes concernées, de pouvoir pleinement utiliser les services internet et de répondre aux besoins professionnels et familiaux

Charge Gilbert CHAPUIS, Maire de Pechbusque de rassembler et transmettre les vœux des communes concernées.

2008-05-08 Demande de subvention auprès du conseil général de la Haute-Garonne se rapportant aux travaux de curage des fossés

Le conseil,

Considérant qu'il est nécessaire de faire procéder au curage de 700 mètres linéaires du fossé dit « de Graous »,

Vu l'estimation des travaux comprenant l'abattage, le dessouchage, l'évacuation des végétaux et des déblais ainsi que le curage du fossé.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Inscrit un montant de 10 030 euros H.T soit 11 995.88 euros au budget général (BP 2009) de la commune pour faire procéder aux travaux nécessaires,

Sollicite une aide auprès du Président du Conseil Général de la Haute-Garonne et de la Direction des interventions Départementales,

S'engage à inscrire annuellement au budget les sommes nécessaires pour le bon fonctionnement des réseaux subventionnés.

Charge le Maire de faire procéder aux travaux dans les meilleurs délais.